

## PostFinance

19. janvier 2021, Communiqué de presse

**PostFinance a fixé la date de retrait des bulletins de versement rouges (BV) et oranges (BVR) au 30 septembre 2022.**

**Cette date de retrait est définitive et les BV et BVR seront remplacés progressivement par la QR-Facture.**

Nous vous proposons une formation en trois phases pour que chaque association maîtrise à son rythme, et dans les délais, le passage à la QR-Facture

### Notre problématique



### La situation de départ

## 3 phases pour atteindre notre objectif : Payer et créer des QR-factures

### Phase 1

#### Informations

Vous vous inscrivez à l'une des 4 conférences. Nous vous y expliquerons ce dont vous avez besoin pour gérer le passage à la QR-facture.

Nous vous présenterons les phases 2 et 3 de la formation et répondrons à vos questions.

11 novembre

24 novembre

9h - 11h30

9h - 11h30

13h30 - 16h

13h30 - 16h

Places limitées par conférence

Date butoire d'inscription : 8 octobre 2021

Pas d'appareils requis

### Phase 2

#### Préparations

Cette phase individuelle permettra de s'assurer que chaque association possède les appareils et applications bancaires nécessaires et sécurisés pour passer à la QR-facture.

Nous recueillerons des informations importantes pour que les demi-journées de formation de la phase 3 soient organisées efficacement, en groupe de même niveau.

PostFinance



### Phase 3

#### Formation

En 2022, vous suivez une des 8 demi-journée de formation Payer et créer des QR-Factures.

En groupes de maximum 10 personnes, avec 2 formateurs, vous apprendrez les bonnes pratiques et les bons gestes. Au menu: un peu de théorie, mais surtout beaucoup de pratique, à votre rythme. À l'issue de la formation, vous êtes en mesure de payer et de créer une QR-facture.

journée 1

journée 2

journée 3

journée 4

9h - 12h30

9h - 12h30

9h - 12h30

9h - 12h30

13h30 - 17h

13h30 - 17h

13h30 - 17h

13h30 - 17h

ordinateur et / ou smartphone requis



**Objectif atteint !**

**Tout le monde est prêt pour le passage à la QR-facture !**

